



CGT ANPE 13

libres, responsables, syndiqués

Premiers effets de la Convention Conseil Général 13/ANPE

Les syndicalistes éjectés !

Récemment, les noms des agents retenus sur les postes de Conseiller Emploi Formation RMI ont été dévoilés.

Plusieurs candidats qui effectuaient déjà ces missions ont eu la désagréable « surprise », après qu'on leur ai demandé un CV et une lettre de motivation, d'apprendre qu'ils n'étaient pas retenus. Bien entendu aucune explication ne leur a été donné, pas plus qu'aux agents qui postulaient pour la première fois sur ces postes.

Ce qui saute aux yeux c'est le sort réservé aux syndicalistes en grande partie éjectés, (particulièrement ceux de la CGT).

Nous savons que ce critère était fondamental, puisque la question de l'engagement syndical a été posée à chaque postulant de manière orale.

Ce qui est regrettable, c'est que l'ANPE se soit prêtée à ce jeu détestable en acceptant les critères discriminants du Conseil Général.

Le comble de l'absurde est atteint lorsque l'on sait qu'il reste trois postes à pourvoir.

Opacité, Népotisme, Clientélisme

LA DECENTRALISATION COMMENCE MAL !